



Pension alimentaire

Par H942

Après ma séparation avec mon ex concubine, une pension a été fixé en 2009 et il y'a moins d'un mois suite à ma demande un jugement a été rendu pour supprimer la pension (enfants 16ans et 17ans (faut savoir qu'elle s'était rendu à l'audience pour ensuite demander un report d'audience donc une autre date avait été fixé)
Le juge a rendu son jugement, la décision est sorti la pension a été supprimée.

J'ai reçu un courrier ce matin de l'huissier de la part de mon ex concubine : un avis signification jugement contradictoire ou réputé 1^{er} res.

J'aimerais comprendre ce que signifie cette avis de signification svp

Un grand merci d'avance

Par Isadore

Bonjour,

Votre dernière phrase n'a aucun sens, pouvez-vous la réécrire ?

Par H942

Je viens de la modifier merci

Par CToad

Bonjour

un avis signification jugement contradictoire ou réputé 1^{er} res

C'est ce qui est écrit sur le courrier ?

Par H942

En premier il est écrit « avis de signification d'un acte de justice »

En suite je cite

, j'ai tenté de vous signifier une signification jugement contradictoire ou réputé 1^{er} res (appel) à la demande de X (mon ex)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut contacter l'huissier pour recevoir l'acte qu'il doit vous remettre.

Par Isadore

Il semble que Madame essaye de vous faire signifier le jugement, ce qui revient à vous en "informer officiellement". Et accessoirement le rendre exécutable, ainsi que faire courir le délai pour l'appel, s'il ne vous pas déjà été notifié.

Vous devez aller chercher ce document rapidement pour en connaître le contenu : c'est gratuit, et même si vous n'allez

pas le récupérer vous serez quand même réputé en avoir pris connaissance.

Je suppose que Madame a intérêt à signifier ce jugement, ou alors elle est très gentille et s'inquiète que vous n'en connaissiez pas la teneur.

Par H942

Merci infiniment isadore et merci à vous autres